



Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

— CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES —

Fiche de renseignements en vue de l'installation d'un assainissement non collectif

Les renseignements demandés dans ce document ont pour but de vérifier la compatibilité du projet d'assainissement avec l'habitation et le terrain.

Un dossier complet raccourcira les délais de réponse.

- dans le cadre d'une procédure d'urbanisme, un exemplaire du dossier est à joindre au permis de construire et un exemplaire est à transmettre au SPANC de Quimperlé Communauté
- dans le cadre d'une réhabilitation, le dossier est à déposer en **1 exemplaire auprès du SPANC de Quimperlé Communauté.**

COMMUNE DE

À REMPLIR PAR LE PROPRIÉTAIRE

PROJET D'INSTALLATION SITUÉ À :

Adresse (n°voie, lieu-dit,...)

Références cadastrales : Section : N° :

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom - prénom

Nom de société

Adresse (n°voie, lieu-dit,...)

Code postal Commune

Téléphone Courriel

SI LE DEMANDEUR N'EST PAS LE PROPRIÉTAIRE

Nom - prénom du propriétaire

NATURE DES TRAVAUX :

Construction neuve

Rénovation ou transformation (avec permis de construire)

Rénovation ou transformation (sans permis de construire)

Si permis de construire : N° de permis :

À REMPLIR PAR LE PROPRIÉTAIRE

CONCEPTION DU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Étude de sol et de filière réalisée par :

Nom

Téléphone

Courriel

Concepteur du projet (Architecte, Bureau d'étude...) :

Nom

en qualité de

Téléphone

Courriel

Installateur du dispositif (si déjà choisi) :

Nom

Téléphone

Courriel

LOCAUX À DESSERVIR

Exclusivement à usage d'habitation :

Nombre de logements :

Résidence principale

Résidence secondaire

Location

Gîte, location saisonnière

Nombre de pièces principales Maison avec cave ou sous-sol : oui non

Nombre de chambres

Nombre d'usagers

Autres usages (restaurant, camping,...) :

Type d'activité :

Capacité d'accueil (nombre d'usagers) :

Nombre de chambres :

Nombre de couverts :

Nombre de sanitaires :

Eaux usées autres que domestiques : m³/j

Nature :

Alimentation en eau potable :

Adduction publique Autre (préciser) :

TERRAIN RECEPTEUR DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

Surface de la parcelle : m²

Présence d'un point d'eau à proximité du dispositif : oui non

puits ou captage à mètres *

forage (y compris géothermie) ou captage à mètres *

cours d'eau à mètres

Usage de l'ouvrage ? alimentation humaine alimentation animale autres :

* Si le dispositif ne peut être installé à l'extérieur d'un périmètre de 35 mètres d'un puits ou captage existant, le demandeur devra fournir une attestation de non-utilisation du puits pour la consommation humaine signée du propriétaire. L'attestation est disponible sur le site de la Quimperle Communauté (www.quimperle-communaute.bzh).

À REMPLIR PAR LE PROPRIÉTAIRE

CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT PROJETÉ

Les éléments suivants sont à reprendre dans l'étude de sol et de filière réalisée par un bureau d'études.
Les eaux pluviales ne sont jamais admises dans l'installation.

1 - PRÉTRAITEMENT

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Fosse septique toutes eaux dem ³ | <input type="checkbox"/> Bac dégraisseur de litres |
| <input type="checkbox"/> Autre (préciser) | <input type="checkbox"/> Pré-filtre de litres |
| | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) |

REMARQUE : deux ventilations sont nécessaires au bon fonctionnement de votre installation : une ventilation primaire (ou ventilation de chute) et une ventilation d'extraction (ventilation située après la fosse et qui doit être remontée en toiture, 40 cm au dessus du faîtage)

2 - TRAITEMENT

DISPOSITIFS UTILISANT LE SOL EN PLACE OU UN SOL RECONSTITUÉ

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Tranchées d'épandage
Longueur totale d'épandage : mètres
Nombre de tranchées :
Longueur de chaque tranchée : mètres | <input type="checkbox"/> Lit d'épandage
Surface du lit : m ²
Largeur du lit : mètres
Longueur du lit : mètres |
| <input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical non drainé
Surface du filtre : m ²
Largeur du filtre : mètres
Longueur du filtre : mètres | <input type="checkbox"/> Terre d'infiltration
Surface au sommet : m ²
Surface à la base : m ² |
| <input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical drainé
Surface du filtre : m ²
Largeur du filtre : mètres
Longueur du filtre : mètres | |

DISPOSITIF AGRÉÉ

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Microstation :
Marque :
Marque :
Nombre d'équivalent-habitants(EH) : | <input type="checkbox"/> Filtre compact :
Marque :
Marque :
Nombre d'équivalent-habitants(EH) : |
| <input type="checkbox"/> Filtres plantés :
Marque :
Modèle :
Nombre d'équivalent-habitants (EH) : | |

3 - REJET DES EAUX USÉES TRAITÉES

- dans une rivière/ruisseau
 dans un fossé (fournir autorisation du propriétaire du fossé)
 dans puits d'infiltration (fournir note de calcul de dimensionnement)
 dans un lit d'infiltration (fournir note de calcul de dimensionnement)
 autre (préciser) :

4 - RELEVAGE

- Présence d'une pompe de relevage : OUI NON
Situation : avant la fosse après la fosse après le traitement
Taille (volume) :

PIECES A JOINDRE À LA DEMANDE

- L'étude de sol et de filière réalisée par un bureau d'études.
- Un plan intérieur de l'immeuble avec identification des pièces et de leurs surfaces

PIÈCES À FOURNIR SI NON PRÉSENTES DANS L'ÉTUDE DE SOL

- Un plan de situation du lieu-dit indiquant le projet (1/25 000).
- Un plan cadastral (1/5000) permettant de localiser la parcelle dans le lieu-dit (noms des rues...) avec les limites de terrain ainsi que les puits ou captages, dans un rayon de 100 m.
- Un plan masse ou schéma d'implantation à une échelle inférieure au 1/500ème présentant l'habitation et les éléments du dispositif d'assainissement dont les canalisations et la position des conduites de ventilation et d'extraction ainsi que l'environnement du système (zones plantées, surfaces imperméabilisées, zones de circulation de véhicules, puits, cours d'eau, etc...)
- Une coupe longitudinale (avec cotes de niveau) de l'habitation et du dispositif de traitement, notamment pour les terrains en pente.
- Un exemplaire de la notice technique du pré-traitement, s'il ne s'agit pas d'une fosse septique toutes eaux (plans et coupes).

CAS PARTICULIERS

- Le formulaire d'attestation de non-utilisation d'un puits pour la consommation humaine dans le cas d'une installation située dans un périmètre inférieur à 35 mètres de celui-ci
- L'autorisation de rejet (exemple : rejet vers un fossé).

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire, soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus, reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif et s'engage, sous sa responsabilité :

- à ne réaliser ou à ne faire réaliser l'installation de l'assainissement non collectif qu'après réception de l'avis du Service Public d'Assainissement Non Collectif, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur,
- à prévenir le SPANC au moins 48 h avant la fin des travaux afin que celui-ci vérifie la conformité de la réalisation du dispositif,
- à autoriser les agents du SPANC à pénétrer sur la propriété pour exercer les missions du contrôle technique de l'assainissement non collectif,
- à maintenir son installation en bon état de fonctionnement par un entretien régulier

Pour ces prestations, les factures seront émises par le Trésor Public de Quimperlé et adressées au propriétaire.

Redevance pour l'année 2023

- Contrôle de conception et d'implantation d'une installation d'une capacité inférieure à 20 équivalent-habitants : 133.10 € TTC
- Contrôle de bonne exécution d'une installation d'une capacité inférieure à 20 équivalent-habitants : 96.80 € TTC
- Contrôle de conception et d'implantation d'une installation d'une capacité comprise entre 21 et 199 équivalent-habitants : 266.20 € TTC
- Contrôle de bonne exécution d'une installation d'une capacité comprise entre 21 et 199 équivalent-habitants : 193.60 € TTC

Une contre-visite peut s'avérer nécessaire dans le cadre d'un avis « défavorable » sur le contrôle de bonne exécution. Les tarifs de contrôles et de contre-visite sont disponibles sur le site de Quimperlé Communauté (www.quimperle-communaute.bzh) ou sur demande à la Régie des Eaux de Quimperlé Communauté. .

Fait à

Le

Le règlement de service et les tarifs sont disponibles sur le site de Quimperlé Communauté (www.quimperle-communaute.bzh) ou sur demande à la Régie des Eaux de Quimperlé Communauté.

Horaires de la Régie des Eaux
Lundi au mercredi : 8h30 à 12h00 – 13h30 à 17h30
Jeudi : 10h00 à 12h00 – 13h30 à 17h30
Vendredi : 9h00 à 12h00 – 13h30 à 17h00